

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020204 – MDE 12/011/02

Action complémentaire sur l'AU 22/02 (MDE 12/004/02 du 24 janvier 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / Nouveau motif de préoccupation : PRISONNIERS D'OPINION

ÉGYPTE

cinq hommes arrêtés pour leur orientation sexuelle avérée ou présumée

Londres, le 27 mars 2002

Les cinq hommes arrêtés en janvier ont été condamnés le 11 mars par une juridiction pénale de Damanhûr, non loin d'Alexandrie, à trois ans d'emprisonnement pour « *pratique de la débauche* », soit la peine maximale prévue pour cette infraction. Amnesty International estime que ces hommes ont été condamnés au seul motif de leur orientation sexuelle avérée ou présumée et les considère comme des prisonniers d'opinion.

Ces hommes affirment qu'ils ont été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, notamment qu'ils ont été frappés à coups de bâton, au poste de police du 1^{er} district de Damanhûr et dans la prison de cette même ville. Ils auraient également été contraints à subir des examens médicaux, destinés à déterminer s'ils avaient eu des relations sexuelles anales. Ce type d'examen s'apparente à une forme de traitements cruels, inhumains et dégradants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La condamnation de ces cinq hommes n'a rien d'un cas isolé en Égypte, où d'autres hommes ont été arrêtés et placés en détention en raison de leur orientation sexuelle avérée ou présumée. En novembre 2001, le tribunal correctionnel de la Cour de sûreté de l'État du Caire (instaurée par législation d'exception) a condamné 23 hommes à des peines allant de un à cinq ans d'emprisonnement. Vingt et un ont été reconnus coupables de « *pratique de la débauche* », un de « *mépris de la religion* » et un autre encore de ces deux chefs d'accusation. Amnesty International a adopté 22 de ces 23 hommes comme prisonniers d'opinion, et demande leur libération immédiate et inconditionnelle. En février 2002, quatre autres hommes ont été condamnés à des peines de trois ans d'emprisonnement par une juridiction pénale pour « *pratique de la débauche* ».

Les hommes arrêtés en Égypte en raison de leur orientation sexuelle avérée ou présumée risquent de plus en plus d'être soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements dans les postes de police, les prisons et autres lieux de détention par des membres des forces de sécurité, des représentants de l'administration pénitentiaire ou d'autres détenus. Les personnes privées de leur liberté risquent tout particulièrement d'être torturées et maltraitées au cours des premières semaines de leur détention, pendant lesquelles leurs contacts avec le monde extérieur sont des plus limités. Au nombre des méthodes de torture signalées figure le supplice de la *falaka* (coups assésés sur la plante des pieds).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition toute personne emprisonnée au seul motif de son orientation sexuelle avérée ou présumée ;
- appelez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces cinq hommes soient traités avec humanité en détention, et protégés contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements de la part de policiers, de représentants de l'administration pénitentiaire ou d'autres détenus ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée dans les plus brefs délais sur les allégations selon lesquelles ils ont été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- rappelez au gouvernement que le droit international coutumier prohibe la torture en toutes circonstances, et que l'Égypte se doit de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 5 dispose notamment : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;
- exhortez les autorités à mettre fin à la pratique des examens médicaux destinés à déterminer si des suspects ont eu des relations sexuelles anales, en soulignant qu'ils s'apparentent à une forme de traitements cruels, inhumains et dégradants.

APPELS À :

Président de la République arabe d'Égypte :

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak
President of the Arab Republic of Egypt
'Abedine Palace, Cairo, Égypte

Télégrammes : President Mubarak, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : webmaster@presidency.gov.eg

Fax : + 202 390 1998

Télex : 93794 WAZRA UN

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Habib al-Adeli
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
Al-Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister Interior, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Fax : + 202 579 2031

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Mr Faruq Sayf al-Nasr
Minister of Justice
Ministry of Justice, Midan Lazoghly
Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister Sayf al-Nasr, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : mojeb@idsc.gov.eg

Fax : + 202 795 8103

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Procureur de la République :

Counsellor Maher 'Abd al-Wahid
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo
Égypte
Fax : + 202 577 4716

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 8 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*